

Dossier d'inscription Saison 2020-2021

1 Photo à coller
MERC!

Jour et heure de cours :

NOM :

Prenom :

Né(e) le :/...../..... Lieu de Naissance : Sexe : F M

Portable de l'enfant /adolescent :

ADRESSE (où réside l'adhérent) :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM du père : NOM du mère :

Profession : Profession :

Portable du père : Portable du mère :

Email père : Email mère :

Souhaiteriez-vous faire du bénévolat au sein de notre association ? : Oui Non

DROIT À L'IMAGE

vous souhaitez

vous ne souhaitez pas

que votre image ou celle de votre enfant puisse être utilisée dans la médiatisation de nos activités.

AUTORISATION DE SORTIE

Pour les mineurs

Je soussigné-e :

Responsable légal de l'enfant :

Autorise mon enfant à quitter les lieux de cours sans ses parents.

Date et Signature (du représentant légal pour les mineurs) :

FICHE DECHARGE SANTE

Je soussigné (e), NOM et prénom _____

Responsable légal (e) de l'enfant NOM et prénom _____

Inscrit aux activités proposées par l'école de cirque ECI 2000 ,

- Certifie ne pas avoir connaissance d'un état de santé susceptible d'interdire ou de limiter la pratique d'activité physiques à mon enfant.
- J'atteste que mon enfant, ci-dessus mentionné, n'a pas subi récemment d'opération médicale / chirurgicale, ni d'avoir eu de blessures traumatiques récentes, et ne fait pas l'objet de contre-indications à la pratiques physiques.
- J'atteste avoir pris connaissance des risques liés à ces activités et assume l'entière responsabilité des dommages liés à cette pratique qui seraient dus à son état de santé actuel.
- Je m'engage à signaler au responsable de l'école de cirque ECI 2000 toute modification de l'état de santé de mon enfant, susceptible d'infirmier cette attestation.
- J'autorise l'école de cirque ECI 2000 à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.
- Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de cirque ECI 2000.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Le

Signature

(du responsable légal pour les mineurs)

PLANNING DES COURS ANNUELS 2020 / 2021

	LUNDI SAINT SAUVEUR SUR TINEE	MARDI ISOLA 2000	MERCREDI ISOLA 2000
Cirque multidiscipline	17H30 - 18H30 3/6ans	17H00 - 18H00 6/8ans	16H30 - 17H30 3/5ans
Cirque multidiscipline	18H00 - 19H30 7/12 ans		17H30 - 19H00 9/11ans

TABLEAU DE PAIEMENT

TARIF COTISATION ANNUELLE DE L'ACTIVITÉ				
	Frais asso 8€+ licence / assurance 22€	Novembre	saison hiver déc - mars	Année 2020 - 2021
Saint Sauveur sur Tinée 1 cours 1H	30 €	40 €	100€ +30€* = 130€	170 €
Saint Sauveur sur Tinée 1 cours 1H30	30 €	50 €	140€ + 30€* = 170€	210 €
Isola 2000 1 cours 1H	30 €	40 €	100€ +30€* = 130€	170 €
Isola 2000 1 cours 1H30	30 €	50 €	140€ + 30€* = 170€	210 €

Les cours sont limités à 9 enfants.

PLANNING 2020 - 2021		
LUNDI SAINT SAUVEUR	MARDI ISOLA	MERCREDI ISOLA
NOVEMBRE 2020		
Lundi 2 novembre	Mardi 3 novembre	Mercredi 4 novembre
Lundi 9 novembre	Mardi 10 novembre	Mercredi 11 novembre
Lundi 16 novembre	Mardi 17 novembre	Mercredi 18 novembre
Lundi 23 novembre	Mardi 24 novembre	Mercredi 25 novembre
Lundi 30 novembre		
DECEMBRE 2020		
	Mardi 1 décembre	Mercredi 2 décembre
Lundi 7 décembre	Mardi 8 décembre	Mercredi 9 décembre
Lundi 14 décembre	Mardi 15 décembre	Mercredi 16 décembre
JANVIER 2021		
Lundi 4 janvier	Mardi 5 janvier	Mercredi 6 janvier
Lundi 11 janvier	Mardi 12 janvier	Mercredi 13 janvier
Lundi 18 janvier	Mardi 19 janvier	Mercredi 20 janvier
Lundi 25 janvier	Mardi 26 janvier	Mercredi 27 janvier
FEVRIER 2021		
Lundi 1 février	Mardi 2 février	Mercredi 3 février
MARS 2021		
Lundi 8 mars	Mardi 9 mars	Mercredi 3 mars
Lundi 15 mars	Mardi 16 mars	Mercredi 17 mars
Lundi 22 mars	Mardi 23 mars	Mercredi 24 mars
Lundi 29 mars	Mardi 30 mars	Mercredi 31 mars

Règlement Intérieur de l'école de cirque ECI 2000. Saison 2020 - 2021

1. ADHESION et LICENCE

L'adhésion à l'association est individuelle et est valable de Septembre à fin Août de l'année suivante. Elle est renouvelable tous les ans, dès le début de la saison. Le montant de l'adhésion est fixé annuellement par le conseil d'administration. L'adhésion n'est pas remboursable.

La licence fédérale FFEC est obligatoire et individuelle pour chaque pratiquant. Elle s'acquiert lors de l'inscription et se concrétise par une carte. Elle est valable du mois de septembre de l'année N au mois de décembre de l'année N+1.

L'adhésion est de 30 euros par Adhérent et comprend la licence FFEC (de 21,50€).
Les chèques vacances ne sont pas autorisés pour le paiement de l'adhésion.

2. COTISATION et COURS D'ESSAI

Le premier cours est considéré comme un cours d'essai. Les parents sont tenus d'informer l'animateur en cas de désistement.

L'ADHERENT POURRA COMMENCER LES COURS QUE SI SON DOSSIER D'INSCRIPTION EST COMPLET.

LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A L'INSCRIPTION

- La fiche de renseignements dûment remplie
 - 1 photo d'identité (A coller sur la fiche de renseignement),
 - La fiche décharge santé et le dossier médical dûment rempli et signé
 - Le tableau de paiement dûment rempli
 - La cotisation sera versée à L'INSCRIPTION en un seul paiement (chèques, espèces)
- > Par chèque : 'libellé à l'ordre de «ECI 2000 », possibilité d'étalement le paiement comme suit :
- en 1 seule fois (date d'encaissement : 10/10)
 - 2 ou 3 chèques pour une inscription à remettre le jour de l'inscription (date d'encaissement : du 10/10 au 10/02)

Cette facilité de paiement ne peut en aucun cas être considérée comme une inscription au trimestre, récupérable par l'adhérent en cas d'arrêt en cours d'année.

*Un tarif dégressif sera appliqué sur le total des cotisations pour plusieurs membres d'une même fratrie :
20 € si 2 élèves ; 35 € si 3 élèves ; 50 € si 4 élèves*

LE PAIEMENT DE LA COTISATION VAUT ENGAGEMENT POUR LA DUREE DE L'ANNEE SPORTIVE ET NE SERA PAS REMBOURSEE.

3. ORGANISATION DES COURS

Les cours hebdomadaires se déroulent uniquement en période scolaire de mi-septembre à fin mars début avril.

(Pas de cours pendant les jours fériés sauf 11 novembre et les vacances scolaires zone A, B et C).

Les horaires des cours sont à respecter, il faut donc arriver CINQ MINUTES au moins avant le début du cours.

Un tableau d'affichage est mis à votre disposition pour les cours, N'hésitez pas de le consulter.
Les parents ne sont pas présents pendant l'activité de leur enfant, sauf exception.
En dehors du « lieu de l'activité » les enfants sont sous la surveillance des parents, en cas d'accident l'association décline toute responsabilité.
Pour des raisons de sécurité, les arrivées comme les départs doivent impérativement se faire dans le local, en présence de l'animatrice de l'école de cirque.

3.1. Absences des élèves

Il est demandé aux parents ou élève d'informer l'association pour toute absence prolongée.

3.2. Annulation des cours

Un cours peut être annulé en raison de l'emploi du temps professionnel des animateurs (trices), et de la météo/ conditions des routes.

3.3. Tenue

Les élèves doivent se présenter aux activités en tenue sportive (tee-shirt, sweat-shirt, caleçon, short ...), adaptée aux arts du cirque, avec de quoi se couvrir en hiver et une gourde d'eau à leur nom.

Tout élève n'ayant pas une tenue adaptée ne pourra pas participer aux activités.

Tenue pour les aériens :

Il vaut mieux vous couvrir les bras et les jambes car le frottement avec l'aérien peut être désagréable et vous cisailier un peu la peau. Le mieux est de prévoir une tenue de sport près du corps, avec un leggings et un t-shirt à manches longues, qui vous protégera tout en restant bien en place au long des différents mouvements.

4. UTILISATION DES LOCAUX ET EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION

Il est demandé à chacun de respecter les règles élémentaires de vie en collectivité.

Les pratiquants utilisent les zones prévues pour se changer et déposer leurs affaires.

L'école de cirque décline toutes responsabilités quant à la détérioration ou perte d'objet appartenant à ses adhérents (téléphone portable, appareil photo, bijoux, ...) Il est recommandé de ne pas apporter d'objet de valeur.

Le matériel appartient à l'Ecole de Cirque. Il est mis à la disposition de chaque adhérent. Il faut donc en prendre soin et le ranger à la fin de chaque cours.

5. SANCTION

En cas d'entorse à ce règlement, le conseil d'administration de l'école de cirque se réserve la possibilité d'exclure l'adhérent à titre temporaire ou définitif.

La Participation à l'activité de l'école de cirque implique l'acceptation de ce règlement.

CONTACT

Laurie YVER

ecoledecirqueisola2000@gmail.com

0607128203